

## TNT (Télévision Numérique Terrestre)

La télévision passe au tout numérique pour le département de la Haute-Savoie le 20 septembre 2011. Pour assurer l'information de toutes les personnes concernées, pour procurer une assistance et une aide à ceux qui en auraient besoin, il a été créé un Groupement d'Intérêt



Public (GIP) : **France Télé Numérique.**

Il est mis à disposition :

- un centre d'appels 09.70.81.88.18
- un site internet [www.tousaunumérique.fr](http://www.tousaunumérique.fr).

## Fleurissement

Un grand merci aux bénévoles qui ont mis en place toutes les fleurs, jardinières et pots fleuris le mercredi 25 mai 2011.



## Fête de l'Ane et de la Pomme

Cette année, elle aura lieu le **2 octobre 2011**.

La prochaine réunion de préparation avec les associations se déroulera le **30 juin 2011**.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

## Coupes affouagères

La commune propose des coupes affouagères au prix d'environ 25 € le lot.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 19 juillet 2011.



Si les demandes sont plus importantes que le nombre de lots, un tirage au sort sera organisé.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04.50.27.50.09.

## Travaux d'eau

Comme vous avez pu le constater, les travaux de changement de la colonne d'eau entre la Bottière et le Chef-Lieu ont débuté.



La première phase est quasiment finie (La Bottière – Sur Fattier).

La deuxième phase (Sur Fattier – Chef-Lieu) va avoir lieu du 27 juin au mois d'août. Ces travaux sont réalisés en coordination avec la Régie D'Electricité de Thônes qui enfouit ses réseaux.

## Taux des taxes locales

Taux en %	T.H.	T.F.B.	T.F.N.B.	Ex T.P. Cotisation foncière des entreprises C.F.E.
<i>Serraval</i>	18,97	12,99	75,59	22,65
<i>CCVT</i>	0,55	0,776	2,37	0,844



## Site internet

Dernière ligne droite ! Le site internet sera en ligne de manière définitive le **25 juillet 2011**.

Voici déjà son adresse :

[www.serraval.fr](http://www.serraval.fr)

N'hésitez pas à nous faire parvenir toutes vos remarques, questions ou autres demandes.

Un forum sera mis en place sur des sujets concernant la commune.

## Subventions

Voici les montants des subventions accordées par le Conseil Municipal pour l'année 2011.

Coopérative Scolaire	320,00 €
Société d'Economie Alpestre	111,60 €
Sou des Ecoles	1 gratuité de salle par an
Club « Lou Z'Amojeux »	1 gratuité de salle par an
Centre d'Animation Le Bouchet/Serraval	500,00 € + 1 gratuité de salle par an
Office de tourisme Thônes/Val Sulens	4.601,58 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Bouchet	390,00 €
Football-club de Thônes	108,00 €
Rugby club de Thônes Aravis	72,00 €
Association "Une vieillesse en or"	60,00 €
« La Farandole »	1.661,60 €
« Gentianes »	190,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers des Clefs	300,00 €
<b>soit au total</b>	<b>8314,78 €</b>

## La Petite Epicerie : de nouveau de l'essence !

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le Serraval info de juin 2010, la commune a pu faire réparer la pompe d'essence délivrant du « sans plomb 95 ».



## Pompiers

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a établi une carte de couverture opérationnelle de la commune en premier appel.

La commune est couverte :

- en prompt secours par le Centre de Première Intervention (CPI) du Bouchet Mont-Charvin pour les hameaux de la Travaix,

du Villard, du Bois Berger, du Chef-Lieu, de la Sauffaz, de Sur Fattier et par le CPI des Clefs pour les autres hameaux.

- En premier appel :
  - pour les missions de secours à personne Centre de Secours (CS) Thônes
  - pour les autres missions par CS Thônes.

## Classement des meublés

La loi de développement et de modernisation des services touristiques de juillet 2009 impose des nouvelles modalités de classement des meublés. Le propriétaire commande une visite de contrôle à l'organisme accrédité de son choix. Le rapport de visite, accompagné de la demande de classement est adressé à la Préfecture qui prend in fine l'arrêté de

classement. La Préfecture transmet ensuite à ATOUT France l'ensemble du dossier aux fins de publication. Les meublés ont jusqu'au 23 juillet 2012 pour demander les nouvelles étoiles.

Les mairies sont concernées par ce classement car la loi a introduit la déclaration obligatoire des meublés de tourisme en mairie au même titre que les chambres d'hôtes. La déclaration est à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité pour de nouveaux loueurs. Elle fait l'objet d'un accusé réception de la part de la mairie.

## SCOT

L'enquête publique se déroulera du vendredi 24 juin au vendredi 5 août inclus dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux au public :

- **Syndicat FIER/ARAVIS Maison du Canton 4 rue du Pré de Foire 74230 THONES** – du lundi au vendredi de 8h30/12h – 13h30/17h.
- **Mairie de Saint-Jean de Sixt** lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h/12h et de 14h/17h ainsi que le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9h/12h.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- **Syndicat FIER/ARAVIS :**
  - vendredi 24 juin 2011 10h/12h
  - mardi 5 juillet 2011 14h/16h
  - vendredi 22 juillet 2011 10h/12h
  - mercredi 27 juillet 2011 14h/16h
  - vendredi 5 août 2011 15h/17h
- **Mairie de Saint-Jean de Sixt**
  - vendredi 24 juin 2011 14h/16h
  - mardi 5 juillet 2011 10h/12h
  - vendredi 22 juillet 2011 14h/16h
  - mercredi 27 juillet 2011 10h/12h
  - vendredi 5 août 2011 10h/12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, Syndicat FIER/ARAVIS, Maison du Canton – 4 rue du Pré de Foire – 74230 THONES.

Le dossier d'enquête publique du SCOT (sans le registre) sera également consultable dans les 13 mairies du Syndicat FIER/ARAVIS.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président du Syndicat dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à disposition du public dans les lieux d'enquête pendant un an.

